# Le rôle d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à titre de fournisseur de fonds pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

**Mise à jour : mai 2013**

# RÔLES

- Tous les enfants sont protégés par les lois provinciales ou territoriales sur la protection de l'enfance, qui est un domaine de compétence provinciale ou territoriale. Les gouvernements provinciaux ou territoriaux peuvent déléguer la responsabilité des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations à des fournisseurs de services dans les réserves, mais doivent s'assurer du respect des lois et normes provinciales.

- Le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations verse des fonds aux fournisseurs de services qui font la prestation de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations adaptés à la culture des enfants et des familles dans les réserves.

- AADNC aide financièrement 105 organismes des Premières Nations, établis dans les 10 provinces, qui font la prestation des services à l'enfance et à la famille aux enfants qui habitent habituellement dans une réserve.

- Dans les régions où il n'y a pas d'organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, AADNC finance les services fournis par des organisations provinciales ou territoriales.

# Au cours des 14 dernières années, le financement fédéral à plus que doublé

- Au cours des 14 dernières années, le financement fédéral à plus que doublé
- Cependant, depuis 1988, AADNC a régulièrement augmenté les fonds versés aux provinces, au Yukon et aux plus de 100 organismes de prestation de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations qui fournissent des services à l'enfance et à la famille, conformément aux lois de leur province ou territoire.
- AADNC a plus que doublé les fonds versés à ces fournisseurs de services au cours des 14 dernières années : de 238 millions de dollars en 1998-1999 à environ 618 millions de dollars en 2011-2012.
- En Ontario, le financement est accordé dans le cadre de l'Entente de 1965 sur le bien-être des Indiens, dans le cadre de laquelle AADNC rembourse à l'Ontario environ 92 % des coûts.
- Dans le cas du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, les fonds sont versés par le ministère des Finances aux termes d'accords de transfert conclus avec les gouvernements territoriaux.

**Fonds versés par AADNC pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au fil du temps (millions de dollars)**

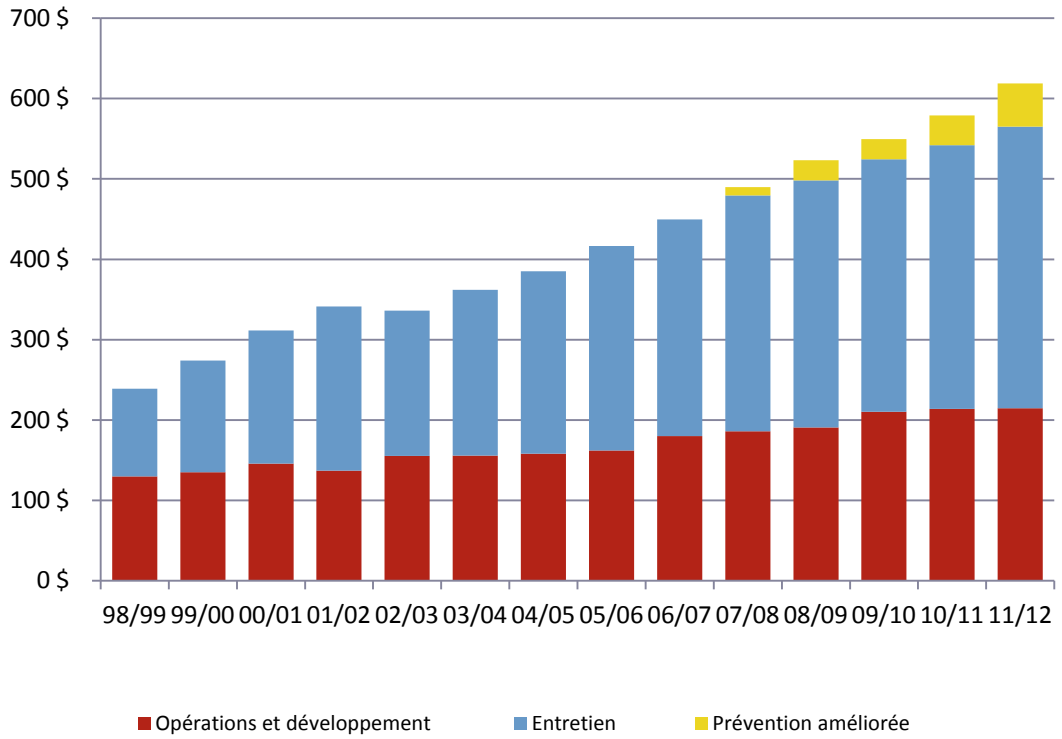

# Changement dans l'approche de financement

- Malgré une importante hausse du financement entre 1998 et le milieu des années 2000, le nombre d'enfants des Premières Nations dans les réserves pris en charge est demeuré relativement stable.
- L'augmentation du financement est surtout due au fait que les coûts d'entretien par enfant ont plus que doublé depuis 1998-1999.
- La hausse des coûts d'entretien a été causée par des augmentations des taux facturés par les provinces, une hausse du nombre d'enfants présentant des besoins particuliers et du coût de ces services, ainsi qu'une plus grande utilisation des soins en établissement par les organismes.
- En raison de ces difficultés et pour s'harmoniser avec les approches provinciales en mutation, AADNC a introduit une nouvelle approche pour le financement des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans les réserves : l'approche améliorée axée sur la prévention (AAAP).

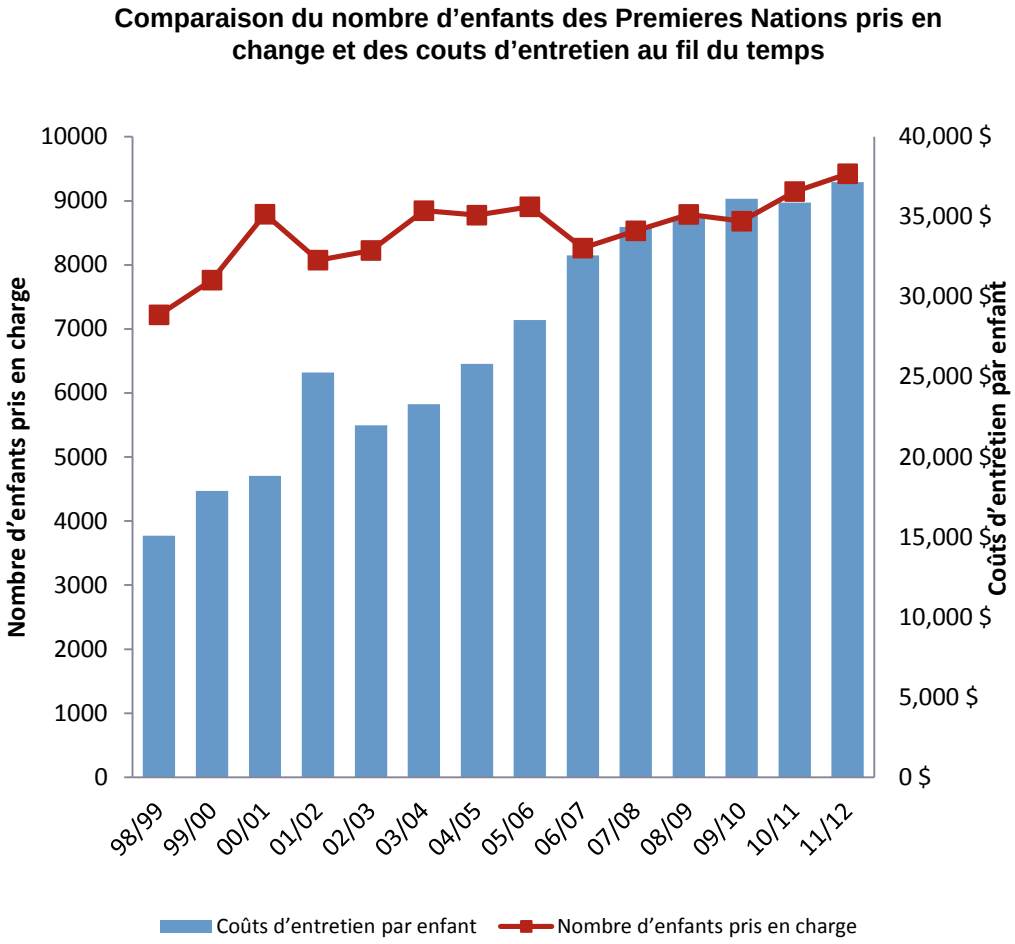

# L’approche améliorée axée sur la prévention

- Les provinces ont commencé à mettre davantage l'accent sur la prévention dans leur approche à l'égard des services à l'enfance et à la famille.
- En 2007, le gouvernement fédéral a suivi leur exemple et a examiné une nouvelles approche de financement qui assurerait que les pratiques axées sur la prévention soient utilisées dans les réserves.
- En 2007, AADNC, en collaboration avec des partenaires intéressés des provinces et des Premières Nations, a commencé à mettre en œuvre sa nouvelle approche améliorée axée sur la prévention, une province à la fois.

  Le nouveau régime est maintenant en place dans six provinces – l’Alberta, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l’Î.-P.-É. et le Manitoba – et bénéficie à 68 % des enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves. Suivant les six cadres déjà en place, plus de 100 millions de dollars supplémentaires en investissements continus sont maintenant dédiés annuellement à la nouvelle approche.
- En plus de la nouvelle approche de financement, AADNC a aussi mis à jour ses autorisations en 2007 pour s’assurer que les fournisseurs de services sont en mesure d’utiliser les outils adaptés à la culture, comme la prise en charge par la parenté et la subvention post-adoption conformément aux lois sur la protection de l’enfance. Les agences et les organisations de prestations de services de tous les régions ont accès à ces outils.

**Pourcentage de la population vivant dans les réserves qui bénéficie de l'Approche améliorée axée sur la prévention**

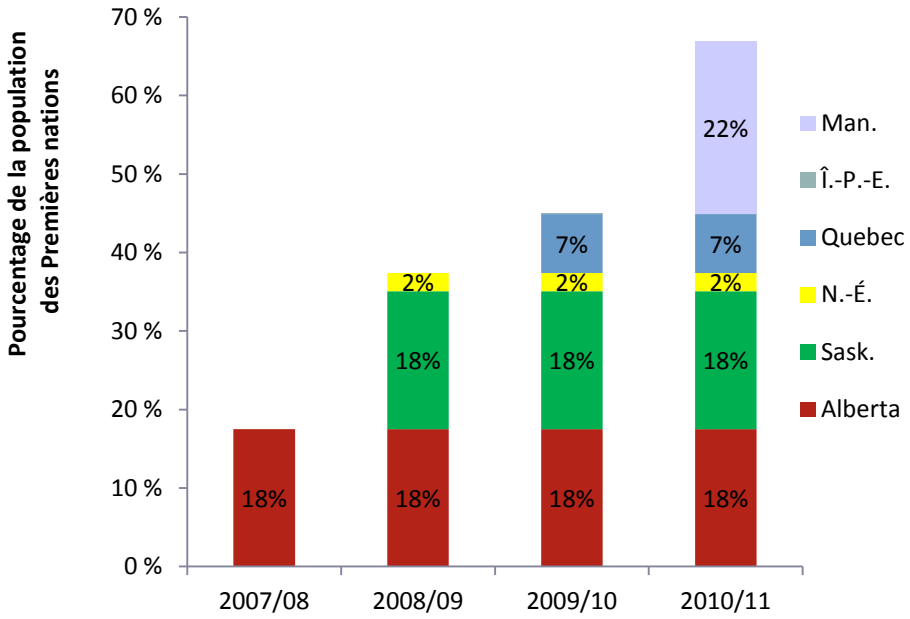

# Résultats préliminaires

**L'expérience de l'Alberta**

Le 27 avril 2007, AADNC a annoncé l'application, pour la toute première fois, d'un cadre de responsabilité tripartite devant permettre au Canada d'investir en Alberta la somme de 98,1 millions de dollars répartie sur cinq ans.

Les premières indications pour la province montrent une diminution du nombre de cas de prise en charge, une augmentation du nombre de familles ayant accès aux programmes de valorisation de la famille (services axés sur la prévention), une augmentation du nombre de placements permanents des enfants et une augmentation de la prise en charge par la parenté.

Le rapport Évaluation de la mise en œuvre de l'approche améliorée axée sur la prévention en Alberta pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations a confirmé que les résultats étaient positifs, mais il a également fait ressortir que les organismes des Premières Nations avaient besoin de temps pour développer des partenariats et améliorer leurs capacités.

**Financement d'AADNC destiné aux Services à l'enfance et à la famille en Alberta (en millions de dollars)**

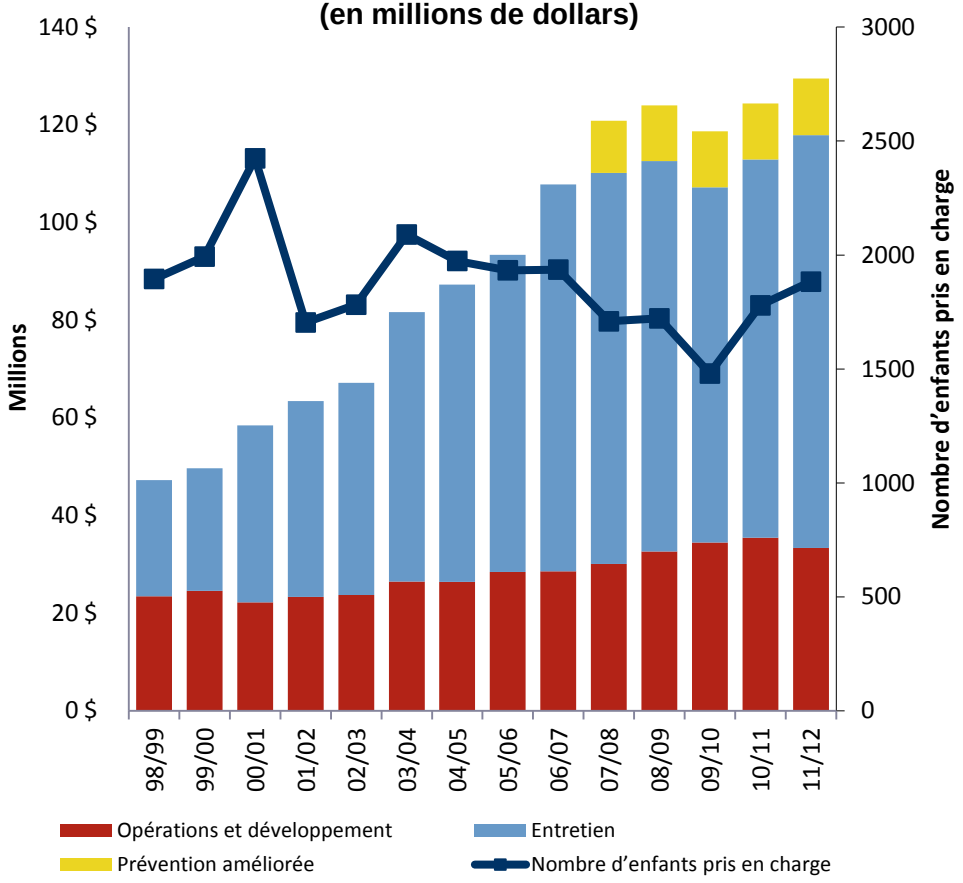

# Résultats préliminaires (suite)

**L'expérience de la Saskatchewan**

- En 2008, AADNC a annoncé la mise en place du cadre de responsabilité tripartite en Saskatchewan pour fournir à la province un investissement de 105 millions de dollars sur cinq ans.
- Les statistiques indiquent une hausse dans les prises en charge par la parenté (placement auprès de même de la famille immédiate ou de la famille élargie). On passe d'un seul cas en 2007-2008 à 476 en 2011-2012, et on remarque une baisse du nombre de placements en établissement.
- Cela représente une hausse importante dans les prises en charge par la parenté (aussi connu sous le nom de prise en charge alternative en Saskatchewan), une solution qui favorise un sentiment accru de famille en tant que prises en charge adaptées à la culture.
- À mesure que les données des quatre autres gouvernements qui mettent en œuvre l'AAAP seront disponibles, elles seront ajoutées à notre site Web du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

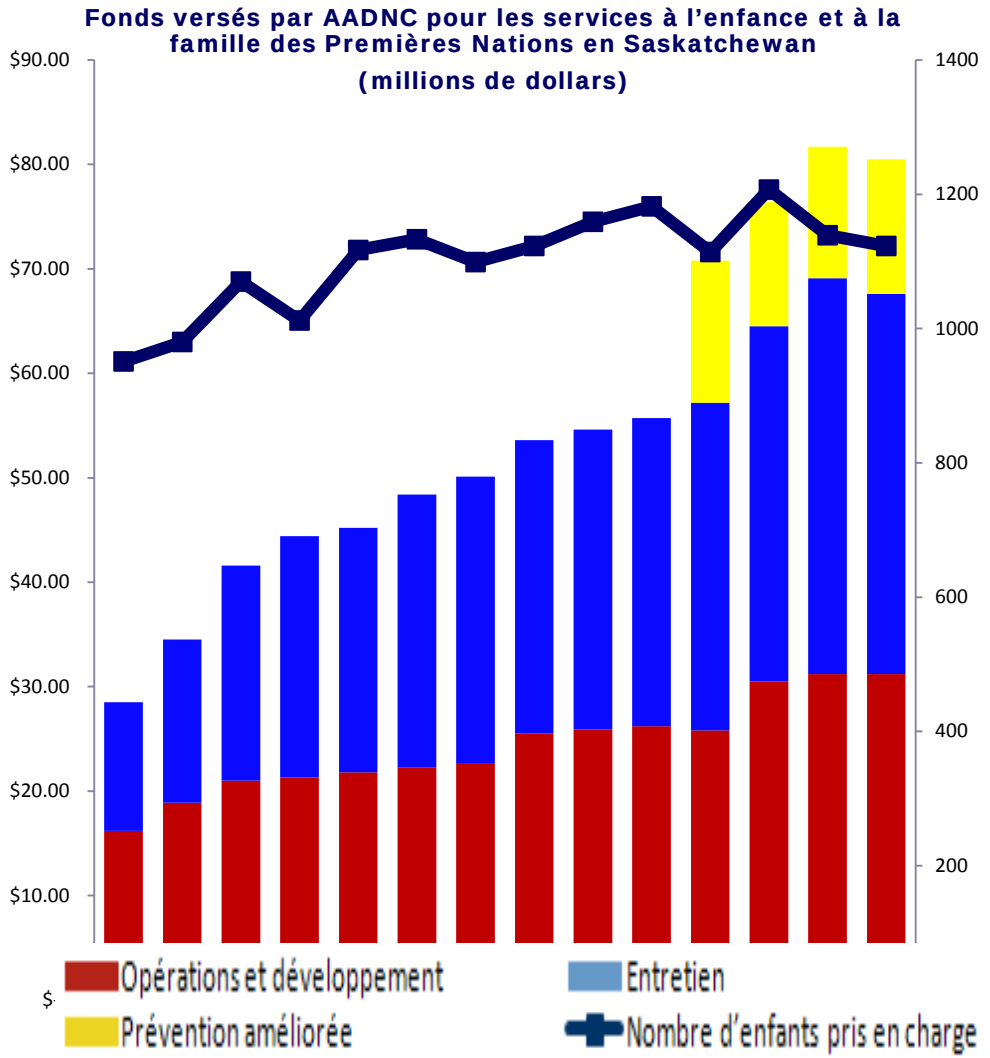

# Augmentation totale du financement dans le cadre de la nouvelle approche améliorée axée sur la prévention

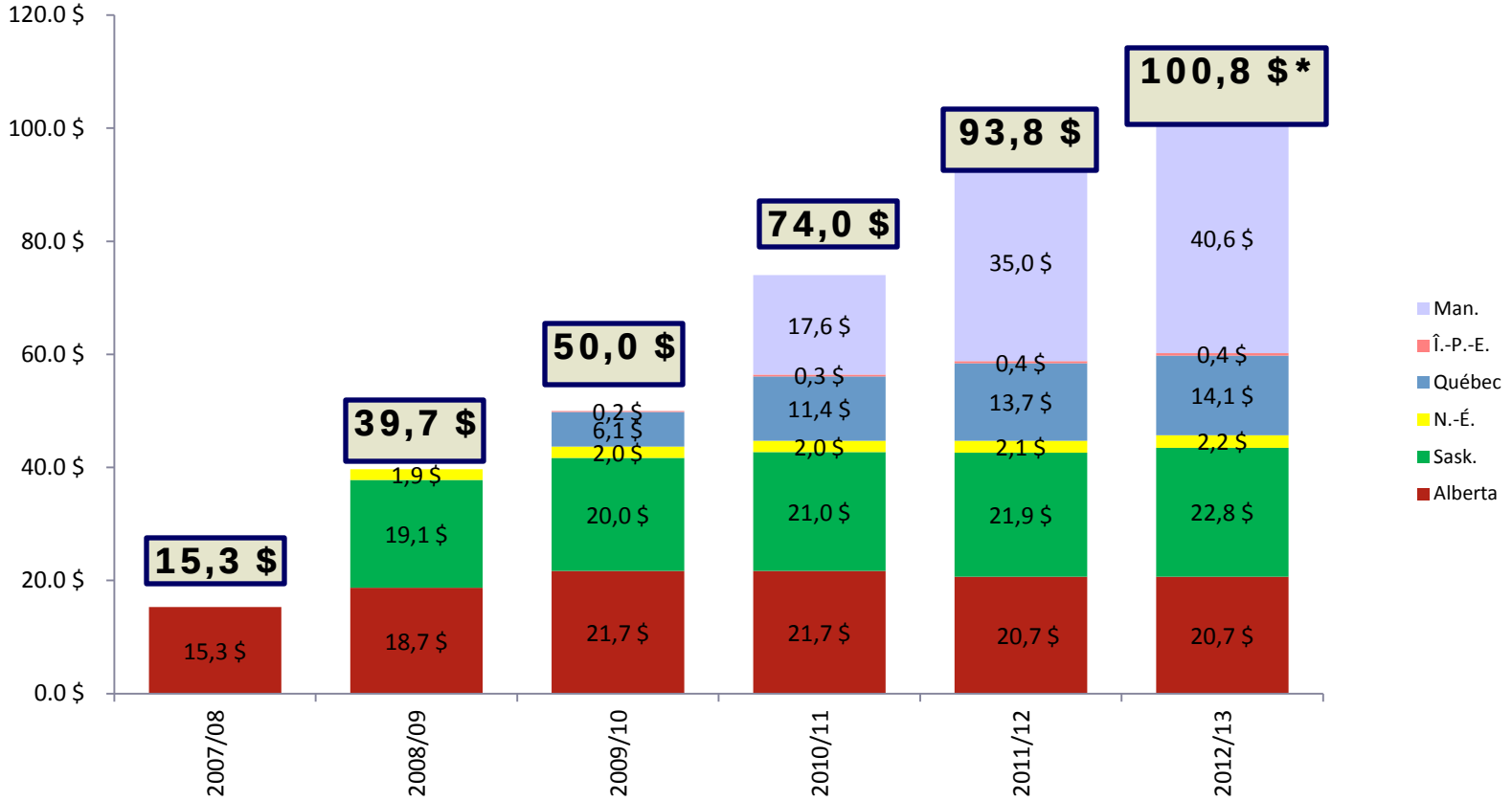


*Les montants pour 2012-2013 sont les dépenses prévues et pourraient changer.

# Résumé

- Le bien-être de tous les enfants, y compris les enfants des Premières Nations, est une priorité pour le gouvernement du Canada.

- Le financement au titre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations est versé selon plusieurs modèles de financement dans tout le pays. Chaque modèle encadre la prestation des services de protection et de prévention pour accroître la sécurité et le bien-être des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves.

- Étant donné que les provinces ont décidé d'accorder une plus grande importance à une prévention accrue dans leurs approches, AADNC a décidé, en collaboration avec des partenaires motivés, de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre une approche améliorée axée sur la prévention à l'égard du financement des services à l'enfance et à la famille dans les réserves.

- AADNC continue de diffuser les leçons qu'il a retenues et d'ouvrir la porte à la collaboration avec les autres administrations à mesure qu'elles modifient leur propre approche de façon à mettre davantage l'accent sur la prévention.

# DÉPENSES DES SEFPN PAR RÉGION

| (en milliers de dollars)<br>Dépenses d'AADNC pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, par région* | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région** | | **2006-2007** | **2007-2008** | **2008-2009** | **2009-2010** | **2010-2011** | **2011-2012** |
| C.-B. | Services votés | 37 688 | 49 782 | 52 095 | 50 354 | 52 544 | 56 665 |
| | AAAP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Alb. | Services votés | 107 787 | 105 438 | 105 214 | 96 747 | 103 314 | 109 877 |
| | AAAP | 0 | 15 300 | 18 700 | 21 700 | 21 700 | 20 700 |
| Sask. | Services votés | 54 614 | 55 725 | 51 839 | 56 571 | 60 961 | 58 951 |
| | AAAP | 0 | 0 | 19 100 | 20 000 | 21 000 | 21 900 |
| Man. | Services votés | 72 819 | 78 384 | 85 244 | 95 566 | 85 436 | 89 284 |
| | AAAP | 0 | 0 | 0 | 0 | 17 600 | 35 000 |
| ON | Services votés | 104 087 | 102 966 | 104 338 | 114 352 | 116 246 | 119 067 |
| | AAAP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| QC | Services votés | 38 283 | 45 913 | 45 797 | 49 292 | 49 215 | 51 275 |
| | AAAP | 0 | 0 | 0 | 6 100 | 11 400 | 13 700 |
| AT | Services votés | 25 933 | 28 119 | 29 954 | 27 938 | 28 936 | 31 322 |
| | AAAP** | 0 | 0 | 1 900 | 2 200 | 2 300 | 2 500 |
| Yukon | Services votés | 8 283 | 8 264 | 8 887 | 8 819 | 8 400 | 8 400 |
| | AAAP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Toutes les régions** | Services votés | 449 495 | 474 591 | 483 367 | 499 638 | 505 051 | 524 840 |
| | AAAP | 0 | 15 300 | 39 700 | 50 000 | 74 000 | 93 800 |
| **Total FNCFS** | | **449 495** | **489 891** | **523 067** | **549 638** | **579 051** | **618 640** |

*Veuillez noter qu'il s'agit uniquement des contributions directement affectées à la prestation des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans les réserves.
**Ces chiffres sont ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services votés = Source de financement qui précédait l'adoption de l'AAAP
AAAP = Approche améliorée axée sur la prévention